[Text]

Le coprésident suppléant (sénateur Molgat): Alors, je dois donner la parole aux gens qui sont derrière vous.

M. Colle: Excusez-moi.

Le coprésident suppléant (sénateur Molgat): C'est vrai, n'est-ce pas, que vous êtes venu au micro une fois?

M. Colle: Oui.

Le coprésident suppléant (sénateur Molgat): Alors, je dois donner le droit aux autres d'abord.

M. Raynald Fréchette (Sherbrooke): Monsieur le président, si vous me le permettez j'aurais une simple question à adresser à M. Roberge.

Le coprésident suppléant (sénateur Molgat): Votre nom s'il vous plaît monsieur?

M. Raynald Fréchette: Fréchette, Sherbrooke. Une question qui a peut-être besoin d'un court préambule. Qu'on le veuille ou non, depuis quelques mois maintenant, il semble clair au Québec en tout cas, qu'il y a une bonne proportion de la population qui s'est prononcée pour un mode de vie politique très précis, soit 33 p. 100, et l'autre partie de la population, qui a exprimé son vote lors de la dernière élection provinciale, a endossé une politique qui donne un appui au fédéralisme. Mais il y a entre les deux un groupe de gens et plusieurs personnes comme moi, qui sont en période de méditation. Il y en a de cela!

La salle: Hourra!

M. Raynald Fréchette: Nous attendons pour prendre une décision que les gouvernements, à quelque palier que ce soit, nous fournissent une marchandise qui soit achetable par les acheteurs que nous sommes. Il y a une seule question que je veux poser à Me Roberge et j'aurais pu la poser également à M. Hubert et à M. White. Mais je ne veux pas discuter des questions de fond qu'ils ont soulevées, ni du mérite des suggestions qu'ils ont proposées. Tout ce que je veux savoir, c'est ceci: est-ce que vous mettez une échéance aux réformes que vous préconisez? Si vous ne mettez pas d'échéance, j'ai bien l'impression qu'on entre dans un siècle qui va être vraiment laborieux. Si vous en mettez une, si les membres de la Société Saint-Jean Baptiste, M. White et les gens qu'ils représentent le font également il faudrait qu'ils nous disent quelle sera cette échéance? Les gens de la Société Saint-Jean Baptiste nous ont dit le 1er juillet 1973.

Mr. Dansereau: How can the court accept a means of defence from the respondent when the defendant failed to defend himself?

• 2310

Quelle sera donc l'échéance? Et si les amendements proposés ne sont pas adoptés et on sait d'expérience que c'est possible, qu'est-ce qui va arriver? (Applaudissements)

M. Roberge: Monsieur Fréchette, je suis très fier de votre intervention. Je crois qu'elle a complété l'idée que j'avais avancée en disant et je cite:

Nécessité d'en arriver à une solution dans les plus brefs délais possibles;

[Interpretation]

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Then, I will recognize the people standing behind you.

Mr. Colle: Excuse me.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): That is true, is it not, that you came to the microphone once before?

Mr. Colle: Yes.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Then, I will first recognize the others.

Mr. Raynald Fréchette: Mr. Chairman, if I may I would ask a simple question to Mr. Roberge.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Your name, please, sir?

Mr. Raynald Fréchette: My name is Raynald Fréchette from Sherbrooke. One question that perhaps needs a short preamble. Whether we want it or not, for some months now, it seems obvious in Quebec that a good proportion of the population voted for a very particular political way of life, that is 33 per cent, and the other part of the population voted for a policy that supports federalism. But between the two there is a group of people and several persons, like myself, who are in a period of meditation. There are many!

From the Floor: Here! Here!

Mr. Fréchette: We are waiting to make a decision that the governments at whatever levels provide us with goods we can buy. There is only one question that I want to ask Mr. Roberge and I could also have asked it of Mr. Hubert and Mr. White. But I neither want to discuss completely the questions they raised nor the worth of the suggestions they made. All that I want to know is this: is there a time limit to the reforms that you recommend? If there is no time limit, I am under the impression that we are going in to a century that will be quite busy. If there is a time limit, if the members of the Society St-Jean Baptiste, Mr. White and the people he represents do so too, they should tell us... what will that time limit be? According to people from the Société Saint-Jean-Baptiste, it will be July 1, 1973.

M. Dansereau: Comment une cour peut-elle accepter un moyen de défense des mis en cause quand le défenseur ne se défend pas?

Therefore what deadline will be established? And if the proposed amendments are not adopted, and we know from experience that this is possible, what will happen?

(Applause)

Mr. Roberge: Mr. Fréchette, I am very proud of your intervention. I believe it has completed the idea I had put forth when I said, and I quote:

The need to reach a solution within the shortest possibly time;